

BURKINA FASO

=====
Unité – Progrès – Justice

DECRET N° 2023 ¹¹³² /PRES-TRANS/GC
portant nomination à titre normal dans l'Ordre du Mérite
de la Santé et de l'Action Sociale à l'occasion du
10^{ème} Congrès Jumelé au 30^{ème} Anniversaire de la
Société des Gynécologues et Obstétriciens du Burkina
(SOGOB).

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ETAT,
GRAND MAITRE DES ORDRES BURKINABE,**

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
VU le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination
du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du
12 janvier 2023 ;
VU le décret n°2023-0766/PRES-TRANS/PM du 25 juin 2023 portant remaniement
du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU la loi n°7-92/ADP du 14 décembre 1992 portant changement d'appellation de
la Grande Chancellerie des Ordres Révolutionnaires du Burkina Faso ;
VU le décret n°2015-893/PRES-TRANS du 19 juillet 2015 portant nomination
d'un Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0790/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant institution,
organisation et fonctionnement des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2018-0791/PRES/GC du 03 septembre 2018 portant organisation,
attributions et fonctionnement de la Grande Chancellerie des Ordres Burkinabè ;
VU le décret n°2021-0693/PRES/GC du 06 juillet 2021 portant création et
organisation de l'Ordre du Mérite de la Santé et de l'Action Sociale ;
VU le décret n°2020-0611/PRES/GC du 08 juillet 2020 portant nomination de
membres du Conseil des Ordres ;
VU le décret n°2018-0510/PRES/GC du 25 juin 2018 portant droits de chancellerie
pour les distinctions honorifiques au Burkina Faso ;
Sur proposition du Grand Chancelier des Ordres Burkinabè ;

DECRETE

Article 1 : Sont nommés à titre normal au grade de **Chevalier de l'Ordre du Mérite de la
Santé et de l'Action Sociale avec agrafe Santé** :

1. M. DA Gnoryag Ernest, matricule 33333 R, né le 31 décembre 1958 à Tantouo/ Poni ;
2. M. DEMBELE Adama, matricule 34258 A, né le 25 octobre 1961 à Ouagadougou/
Kadiogo ;
3. M. NACOULMA Marius, matricule 75255 H, né vers 1960 à Ouagadougou/ Kadiogo ;

4. M. SAWADOGO Luc, matricule 18170 T, né en 1951 à Kaya/ Sanmatenga ;
5. M. SOME Der Adolphe, matricule 3755 9 Z, né le 31 décembre 1964 à Nakar/ Dissin/ Ioba.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso et prend effet pour compter du 21 juin 2023, date de la décoration des intéressés.

Ouagadougou, le 11 septembre 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE